

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Une séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le 11 avril 2022 à 20h à l'Hôtel-de-Ville au 111, rue Hôtel-de-Ville, Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la **demande de dérogation mineure** suivant :

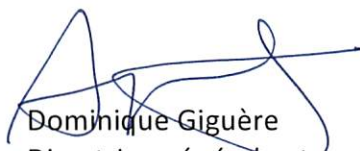
590-592 rue des Pins

La demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme :

- La marge avant secondaire selon le règlement de zonage 394-2021.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Odilon-de-Cranbourne, ce 25 mars 2022.



Dominique Giguère
Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Dominique Giguère, directrice-générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 25e jour du mois de mars 2022, entre 8h00 et 12h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 mars 2022.

